



MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!



RÉVISION DU PCGMR, la Régie est à pied d'oeuvre

Depuis le mois de février dernier, la Régie a entrepris le processus de révision de l'actuel Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) applicable sur le territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains suite à un mandat donné en ce sens par ces deux MRC.

La coordonnatrice du volet sensibilisation, Arianne Lefebvre, assumera le volet clérical de ce mandat. À cette fin, elle complète actuellement un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire et des ressources spécialisées dans la collecte, le réemploi, le recyclage ou le traitement de ces matières. Suite à l'obtention de ces données, elle pourra analyser l'évolution de

la situation sur le territoire et ultimement, en collaboration avec le comité de suivi désigné à cette fin, assurer la rédaction du Plan de gestion révisé afin de recommander des interventions qui favoriseront une meilleure gestion des matières résiduelles sur notre territoire, autant pour le secteur résidentiel que pour le secteur des industries, commerces et institutions.

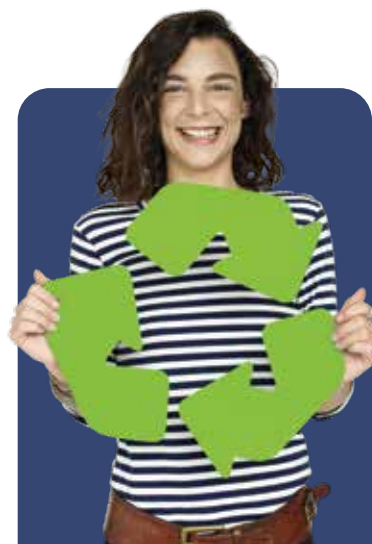
COLLECTE À TROIS VOIES : Un nouvel entrepreneur à compter de 2021!

La Régie a récemment accordé un contrat de 5 ans à l'entreprise JMV Environnement Inc. pour la collecte à trois voies sur son territoire à compter du 1^{er} janvier prochain. Cette entreprise maskoutaine assurera les opérations de collecte des matières résiduelles et il faut prévoir qu'une période d'implantation sera nécessaire en début de contrat. Certains circuits de collecte seront modifiés et les heures de collectes pourront varier. C'est pourquoi il sera particulièrement important de placer les bacs à la rue avant 7 h le jour prévu pour la collecte afin d'éviter toute mauvaise surprise.

De plus, la Régie demande la collaboration des citoyens afin de l'informer de tout oubli quant à la collecte des bacs sur certaines rues du territoire. En effet, la venue d'une nouvelle équipe pour assurer le service nécessitera des ajustements et la Régie compte sur la collaboration de toute la population pour l'informer des cas particuliers et lui permettre de procéder aux corrections nécessaires pour le plus grand intérêt de tous.

www.riam.quebec

- Mot du président
- Résidus domestiques dangereux
- Modalités de collecte
- Les cendres ne sont pas acceptées dans les bacs
- Fermeture des écocentres
- Vidange des installations septiques
- Utilisation du bac brun en période hivernale
- Gros rebuts 2020





MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2020 passera à l'histoire

Au cours des derniers mois, nous avons vécu au rythme de la résilience, imposé par le contexte de pandémie, la gestion des matières résiduelles étant un service essentiel. Nous avons régulièrement dû ajuster et réajuster le tir afin de maintenir les services à la population. Craintes de pénurie de personnel, risque

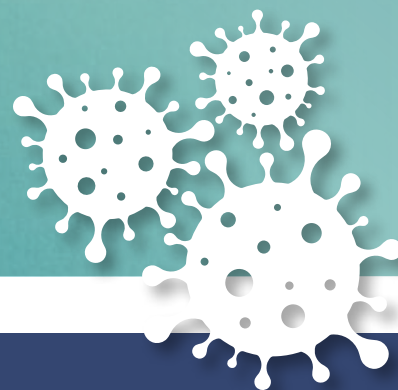
de fermeture des centres de tri des matières recyclables, appréhension à l'égard des collectes de gros rebuts, les défis étaient nombreux. Nos gestionnaires municipaux ainsi que l'ensemble du personnel de la Régie et des collecteurs ont su manœuvrer dans un contexte trop souvent incertain, afin de maintenir le cap. Abstraction faite de la collecte des résidus domestiques dangereux printanière qui a dû être annulée et d'un léger report de la date d'ouverture des écocentres, toutes les opérations de la Régie ont été maintenues tout en étant adaptées aux contraintes de la situation.

Les personnes qui assurent les services d'écocentres, de collecte de gros rebuts, de collecte à trois voies ou de vidange des installations septiques et plus généralement celles qui assurent la gestion de la Régie ont été et sont toujours confrontées à des protocoles rigoureux afin de limiter les risques de propagation du virus. Les citoyens ont été invités à faire preuve de compréhension dans les circonstances, malgré que le contexte pouvait et peut encore être générateur de tensions. Je ne pouvais passer sous silence l'excellent travail de tous ces intervenants trop souvent oubliés, dans le contexte où tous les regards sont, à juste titre, tournés vers le personnel de la santé publique qui en avait plein les bras à sauver des vies.

Quant au recyclage des matières résiduelles, nous constatons actuellement que la pandémie pourrait avoir un impact positif, s'il en est un, sur la crise des matières recyclables puisque les importations de matières premières provenant de l'extérieur du pays sont plus limitées. La demande de fibres recyclées pour fabriquer des contenants utilisés lors de la distribution de produits connaît une hausse et de nouveaux marchés se développent. Cela produit un impact positif sur le marché des matières recyclables et bien que les effets de la pandémie n'aient pas fini de se faire sentir, nous constatons une certaine volonté de nombreux intervenants pour revoir les façons de faire afin de limiter les impacts de la crise.

**Gardons le cap puisque c'est collectivement
que nous pourrons faire une différence!**

Alain Jobin



Président
Alain Jobin

Directeur général
Réjean Pion

Illustrations et montage
A3 communications inc.
Saint-Hyacinthe

Diffusion
Municipalités membres de la Régie (47 250 copies)
deux fois par année

Vice-présidente
Louise Arpin

Textes
Réjean Pion

Impression
Imprimerie CIC inc., Saint-Pie

Dépôt légal
Bibliothèques nationales du Québec et du Canada

RETOUR DES COLLECTES DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX CET AUTOMNE,

Trois collectes s'offrent à vous!

En apportant vos résidus domestiques dangereux à ces collectes, vous contribuez à réduire les risques de contaminer l'environnement et le site d'enfouissement.

COVID-19 : TROIS RÈGLES SIMPLES SERONT APPLIQUÉES

- 1) Laisser la vitre du véhicule levée lors de l'identification à l'arrivée au site et présenter la preuve de résidence (permis de conduire) derrière la vitre;
- 2) Demeurer dans le véhicule et déverrouiller la valise à distance, pour réduire les contacts avec le personnel qui assure la collecte et le déchargement;
- 3) Porter le masque si vous vous présentez sur le site à pied ou à vélo et respecter la distanciation physique.



• 12 septembre 2020

au Stade L.-P.-Gaucher
de Saint-Hyacinthe
900, rue Turcot (8 h 30 à 16 h 30)

• 19 septembre 2020

au centre communautaire
de Saint-Jude
940, rue du Centre (7 h 30 à 11 h)

• 19 septembre 2020

au centre sportif d'Acton Vale
1505, 3^e Avenue (13 h à 16 h 30)

Ce service est offert gratuitement aux citoyens des municipalités membres de la Régie, sur présentation d'une preuve de résidence (ex : permis de conduire)

C'est un rendez-vous incontournable, on vous y attend!

Exemples de résidus

— ACCEPTÉS —

- peintures
- huiles usées
- solvants
- pesticides
- antigel
- acide
- filtres à l'huile
- piles
- batteries
- combustibles
- aérosols
- produits pharmaceutiques et médicaments
- ampoules fluocompactes et fluorescents contenant du mercure
- produits de piscine
- poli à argenterie
- réservoirs de propane
- résidus électriques, électroniques et informatiques

MODALITÉS DE COLLECTE

Les collectes s'effectuent entre 7 h et 19 h. Considérant que les heures peuvent varier, il est recommandé de placer les bacs en bordure de la voie publique, et non dans l'emprise de rue ou sur le trottoir, à compter de 19 h la veille de la collecte.



Aucun déchet placé à côté du bac gris ou noir ne sera ramassé. Les résidus domestiques doivent obligatoirement être placés dans des bacs roulants conformes et ne doivent jamais être déposés dans les bacs de matières recyclables ou organiques fournis par les municipalités.

Pour toute information, consulter le site internet de la Régie :
www.riam.quebec



POUR RÉDUIRE LES RISQUES D'INCENDIES, les cendres ne doivent **JAMAIS** être déposées dans les bacs!



Les cendres ne sont acceptées dans aucun bac puisqu'elles représentent un risque d'incendie trop élevé. Chaque année, plusieurs incendies sont causés par des cendres chaudes déposées dans les bacs, certains allant même jusqu'à occasionner des pertes de vies humaines. Les cendres demeurent chaudes pendant plusieurs jours après leur combustion, même si elles semblent refroidies.

Pour éviter un drame, il suffit de les déposer sur une surface incombustible dans une chaudière métallique recouverte d'un couvercle destiné à cette fin, et d'attendre qu'elles soient complètement refroidies avant d'en disposer sur le terrain. Pour activer le processus de refroidissement, il est recommandé de les brasser régulièrement.



FERMETURE DES ÉCOCENTRES POUR L'HIVER dimanche le 29 novembre 2020

Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
Vendredis, samedis et dimanches
Remorques de 4 X 8 pieds ou moins

Les écocentres sont ouverts de 8 h 30 à 16 h 30 et ils fermeront le 29 novembre pour l'hiver.

Vous pouvez y apporter des **résidus d'origine résidentielle**, notamment des métaux, pneus déjantés et propres d'un diamètre inférieur à 45 pouces, résidus de bois, débris de construction ou de démolition, peinture, huile, briques ou béton, matériel électronique ou informatique...

Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
Samedis et dimanches
Remorques de 5 X 10 pieds ou moins

Ils sont **accessibles gratuitement** sur présentation d'une preuve de résidence sur le territoire de la Régie et une seule visite par jour est autorisée par citoyen.

Aucun entrepreneur n'y est accepté pour disposer de résidus liés à ses opérations commerciales, la gestion d'immeubles à revenus étant une opération commerciale.

Étant donné l'espace restreint pour les manœuvres, la dimension des remorques doit être limitée tel que mentionné ci-dessus. De plus, les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion pick-up ne sont pas acceptés aux sites.



VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

les citoyens sont de plus en plus proactifs



Le Programme régional de vidange des installations septiques est devenu un service incontournable apprécié des citoyens qui n'ont plus à se soucier de la vidange de leurs installations septiques, laquelle contribue à maintenir celles-ci en bon état de fonctionnement. Réduction du nombre de déplacements inutiles et mise à jour des dossiers de vidange sont des signes évidents de l'intégration du programme dans le quotidien de la population et à ce titre, nous pouvons être fiers d'être devenu un exemple reconnu dans le domaine.

Advenant toute modification telle que le changement ou le décès du propriétaire d'un immeuble desservi par une installation septique, de coordonnées téléphoniques, etc, il est important d'en **aviser la Régie au 450 774-2350**. De plus, advenant tout doute quant à la préparation des lieux ou l'impossibilité de dégager les couvercles pour la date prévue, un appel préalable à la coordonnatrice du programme permettra d'éviter les désagréments et les frais liés à un déplacement inutile de l'entrepreneur.



TOUT L'HIVER J'UTILISE MON BAC BRUN, c'est tellement facile!



Quelques trucs pour gérer facilement les résidus organiques en période hivernale :

- 1) Déposer un journal au fond du bac** et placer les résidus alimentaires humides dans des essuie-tout ou du papier journal avant de les déposer dans le bac afin d'éviter que les matières collent aux parois et à la grille lorsqu'elles gèlent;
- 2) Placer un grand sac à feuilles en papier brun dans le bac** avant d'y déposer les résidus de table permet de garder le bac propre et de réduire les risques que les matières collent aux parois. Le sac et tout son contenu tomberont dans le camion lors de la collecte.

L'automne, on peut déposer les surplus de matières organiques dans des sacs de papier, des boîtes de carton, des poubelles rondes munies de poignées ou simplement le bac noir **clairement identifié** et laisser le tout près du bac brun, en bordure de la rue, la journée de collecte des résidus organiques. Les matières collectées seront valorisées plutôt qu'enfouies.

MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!

Votre colis tant attendu est arrivé?

Dans le contexte de la pandémie, l'achat par Internet a connu une augmentation importante. Cette pratique peut cependant générer beaucoup de matières résiduelles. C'est pourquoi il faut conserver nos bonnes habitudes de tri :

Le styromousse : à la poubelle,

L'emballage de papier, carton et plastique extensible à bulles : au recyclage.



IMPORTANT - Les matières organiques ne doivent jamais être placées dans le bac vert de recyclage ou dans des sacs de plastique car elles ne seront pas ramassées.

GROS REBUTS 2020

Collecte dès 7 heures le matin

Même journée que la collecte de résidus domestiques

Ville de Saint-Hyacinthe

Lundi 28 septembre

Mardi 29 septembre

Mercredi 30 septembre

Jeudi 1^{er} octobre

Vendredi 2 octobre

Secteur 1

Secteur 2

Secteur 3

Secteur 4

Secteur 5



Note : Les secteurs de la Ville de Saint-Hyacinthe sont décrits dans le calendrier de collecte à trois voies.

Lundi 5 octobre

Acton Vale

Mardi 6 octobre

Béthanie
Canton de Roxton

Sainte-Christine
Sainte-Hélène-de-Bagot

Saint-Nazaire-d'Acton
Saint-Théodore-d'Acton

Roxton Falls
Upton

Mercredi 7 octobre

La Présentation
Saint-Barnabé-Sud

Saint-Bernard-de-Michaudville
Saint-Hugues

Saint-Jude
Saint-Louis

Saint-Marcel-de-Richelieu
Saint-Simon

Jeudi 8 octobre

Saint-Dominique

Saint-Liboire

Saint-Valérien-de-Milton

Vendredi 9 octobre

Saint-Damase

Sainte-Madeleine

Sainte-Marie-Madeleine

Saint-Pie

IMPORTANT : Contrairement aux matières apportées aux écocentres et valorisées à 80 %, les matières recueillies lors des collectes de gros rebuts sont dirigées vers l'enfouissement.

Seuls les « GROS REBUTS » sont acceptés lors de ces collectes!

Exemples de gros rebuts acceptés

Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, sofa, divan, bibliothèque, ameublement, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attaché), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets d'enfants, gros équipements sportifs (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur, etc.)

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée en bordure de la rue, même pour les immeubles multilogements habituellement desservis en cour arrière. Les amoncellements de petits objets déposés dans des sacs ou des boîtes ne constituent jamais des gros rebuts et ils ne seront pas ramassés lors de ces collectes, tout comme les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant d'être déposés à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement scellé avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts non acceptés

Petits rebuts déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes, matière organique ou matière recyclable, matériaux de construction et de démolition, résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôtures, etc.), terre, pierre, béton, céramique, branches.

